

Groupe de travail réseaux de chaleur et de froid

Suivi des propositions issues du groupe de travail et retenues par le Gouvernement

Point d'étape - juin 2021

Mesures pour mobiliser les maîtres d'ouvrage et renforcer l'attractivité	Pilote	Point d'étape et agenda prévu
1 Mener une campagne collective de conviction des collectivités de plus de 10 000 habitants pour initier des projets de construction de réseaux	AMORCE/CEREMA/ADEME en lien avec tous	<p>AMORCE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 160 prises de contact initiées (ville et/ou agglo) - 80 accompagnements en cours ou réalisés dont 35 interventions réalisées - 15 communes concernées par des études déjà en cours et à suivre pour valorisation des résultats - 9 communes à continuer de mobiliser - 32 communes concernées par des réflexions en cours, à concrétiser - 24 communes concernées par des études à venir ou lancées - Plan de prospection en cours de mise à jour pour un total de 140 accompagnements par AMORCE (renforcement équipe à la demande de l'ADEME) <p>Outils créés pour la démarche : Guide AMORCE d'identification de projet RCF (accès libre sur le site d'AMORCE), Procédure de préfiguration RC via outil SIG (accès adhérents AMORCE et communes suivies par AMORCE), Modèle de cahier des charges ADEME/AMORCE/SN2E pour les prestations d'AMO préalables à la création de réseau de chaleur froid (accès libre sur le site d'AMORCE), Mise à jour cartographie Via Seva et création moteur de recherche de REX : en cours</p> <p>CEREMA :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 15 visites réalisées + 35 communes en cours pour fixer des dates de rencontre (soit une 50aine de communes en cours). - Environ 7 communes ont décidé de lancer des études ou complément d'étude suite aux rencontres (point d'étape qui sera consolidé à la rentrée septembre). <p>Les rencontres se font en associant les acteurs régionaux mobilisés sur ces sujets (relais EnR, syndicats d'énergie, DR Ademe...) permettant ainsi un suivi des projets en long court.</p> <p>FNCCR : nouvelle édition du club des syndicats d'énergie sur les RC + 2 éditions de formation web aux élus urbains sur les RC</p> <p>ADEME : Intégration des VAD dans les conventions AMORCE et CEREMA</p> <p>AFPG : Les animateurs régionaux AFPG accompagnent AMORCE lors des rencontres de collectivités présentant un potentiel géothermique. Préparation de supports relatifs à la géothermie « de surface » pour l'ensemble des rencontres ainsi qu'à la géothermie « profonde » pour les collectivités à potentiel identifié (action 22).</p>
2 Réaliser des campagnes régionales d'information et de communication sur les réseaux de chaleur auprès des élus et citoyens avec par exemple des visites de sites et journées thématique, et de sensibilisation auprès des aménageurs, architectes et urbanistes.	SNCU/CIBE/SER/AMORCE/FNCCR /AFPG en lien avec CEREMA/ADEME	<p>SNCU : prévoit d'organiser 3 événements de promotion des réseaux de chaleur et de froid en 2021-2022. 3 GRF (Groupements Régionaux FEDENE) sont intéressés : Ouest (Bretagne + Pays de la Loire), Ile-de-France et PACA. Le SNCU compte organiser ces événements physiquement si les conditions sanitaires le permettent.</p> <p>AMORCE : nombreux webinaires et événements à destinations des nouveaux élus en cours de définition</p> <p>AFPG : Participation de l'AFPG aux journées de sensibilisations organisées par SNCU-AMORCE via des ateliers dédiés au développement de projets géothermiques</p> <p>CIBE : reprise des journées techniques concernant les réseaux de chaleur au bois de petite à moyenne taille (moins de 5-10 GWh distribués par an), notamment une journée nationale digitale Bois Energie du 18 mai « Changer d'échelle – réussir la transition énergétique</p> <p>FNCCR : 6 webinaires à destination des élus mis en place d'octobre à janvier 2021.</p>
3-1 Ouvrir la plate-forme collective de promotion et de mise à disposition des argumentaires	ADEME	<p>ADEME : la plate forme est ouverte depuis juin 2020 avec diffusion du guide d'utilisation.</p>
3-2 Faire connaître auprès des acteurs publics et professionnels le site de l'observatoire des réseaux de chaleur et de froid, et réactiver le Comité stratégique des réseaux de chaleur qui en est propriétaire.	SNCU/AMORCE	<p>SNCU : le nouveau site internet de l'Observatoire des réseaux de chaleur et de froid est en ligne. Le Comité stratégique se réunit 3 fois par an (réunions animées en janvier, juin, septembre). Une feuille de route 2021 contenant un plan d'actions a été définie.</p>
3-3 Faire connaître auprès des particuliers le site VIA SEVA et mener des campagnes grand public	VIA SEVA/ADEME/fournisseurs d'énergie et de services énergétiques	<p>VIA SEVA : prévoit des échanges avec la plate-forme collective de promotion et de mise à disposition des argumentaires de l'ADEME et le réseau FAIRE.</p> <p>CEREMA et VIA SEVA : un groupe de travail dont l'objectif principal est de mettre en cohérence les données mises à disposition du public sur la chaleur renouvelable de sorte à les rendre davantage lisibles par les différents acteurs s'est réuni à l'automne 2020 et début 2021.</p>
4 Examiner la possibilité de mettre en place une logique d'un bonus du Fonds Chaleur pour les projets participatifs locaux	ADEME/AMORCE/FNCCR	<p>ADEME : Les charges liées à ce type de montage sont prises en compte dans l'analyse économique de l'ADEME. Des discussions avec Amorce et FNCCR doivent avoir lieu pour évaluer le réel intérêt d'un Bonus.</p> <p>AMORCE : Webinaire le 9 juillet sur le thème "Montage de projets de réseaux de chaleur et financement participatif" à la suite duquel une note est en cours de rédaction.</p>
5 Imposer la réalisation et l'actualisation de schémas directeurs pour les réseaux de chaleur ou de froid dans les communes dotées d'un réseau, tous les 10 ans, en systématisant l'évaluation de l'opportunité de créer un service public de distribution de froid.	ETAT	<p>Fait (Loi énergie-climat). Application directe</p> <p>AMORCE : Modèle de CCTP publié et mise à jour du guide en cours de finalisation.</p>
6 Faciliter le recours au classement des réseaux de chaleur par les collectivités sur la base d'un retour d'expérience relatif au classement des réseaux de chaleur	AMORCE/CEREMA	<p>Mesure intégrée dans le cadre de la déclinaison réglementaire du classement automatique prévu par la loi énergie-climat du 8/11/2019.</p>
7 Mettre en open data la liste et/ou la carte des bâtiments propriété de l'État, en précisant sa surface et le type d'énergie pour son chauffage	ETAT	<p>Mesure intégrée au plan des services publics écoresponsables (n°13), sous pilotage de la Direction Immobilière de l'Etat. Mise en open data prévue à l'automne 2021 (le caractère sensible de certaines données liées à l'immobilier de l'Etat nécessite un travail préalable d'échange et de détourage avec les principaux ministères occupants en cours.)</p> <p>Le ministère vérifiera avec la DIE le calendrier de la mise à jour des données publiées et si un lien est prévu avec Operat.</p> <p>FNCCR-ACTEE va diffuser son recensement des bâtiments publics au fioul en septembre, la filière indique son intérêt notamment pour les schémas directeurs. Ces données seront mises en accès libre.</p>
Information et protection des consommateurs	Pilote	Point d'étape et agenda prévu

8	Prendre une ordonnance en application de la loi énergie climat pour transposer les dispositions des directives du paquet européen pour respecter les standards en matière de comptage, d'information des clients, de droit de déconnexion et de garantie de ce droit	ETAT	Les dispositions ont été publiées en juillet 2020 : Ordonnance n° 2020-866 du 15/07/2020 transpose en droit français des modalités d'information des abonnés des réseaux de chaleur, des éléments concernant la facturation des réseaux de chaleur et précise le droit de déconnexion (=> la résiliation d'un contrat d'abonnement à un réseau de chaleur ou de froid peut être subordonnée, lorsqu'elle est liée à une déconnexion physique, à la compensation des coûts directement encourus par suite de la déconnexion physique et de la part non amortie des moyens nécessaires pour fournir de la chaleur et du froid à ces abonnés). Décret n° 2020-886 du 20 juillet 2020 relatif aux modalités d'accès aux informations de consommation et de facturation liées aux consommations de chaleur, de froid et d'eau chaude sanitaire [...] dans les immeubles raccordés à un réseau de chaleur ou de froid ; Arrêté du 24 juillet 2020 publié au JO du 31/07 relatif à l'information du propriétaire ou du syndicat de copropriétaires d'un immeuble à usage d'habitation ou à usage professionnel et d'habitation raccordés à un réseau de chaleur ou de froid => Définition de la fréquence et des modalités d'information des propriétaires ou des syndicats de copropriétaires d'un immeuble à usage d'habitation ou à usage professionnel et d'habitation raccordés à un réseau de chaleur ou de froid.
9	Faire évoluer les modèles de contrats de concession en tirant profit des expérimentations réalisées concernant la structuration de la facturation en part fixe et part variable	FNCCR/AMORCE/SNCU	SNCU : voir commentaire AMORCE. SNCU et AMORCE finalisent avec la participation du SN2E le modèle de contrat de concession et le modèle de CRAC qui y sera annexé. AMORCE : - un modèle abouti de contrat de concession a été adressé au SNCU en juin 2020 ainsi qu'une note complémentaire listant des sujets d'intérêt à intégrer dans un second temps après des discussions plus approfondies. - les réunions de concertation avec le SNCU se sont déroulées de septembre 2020 à juin 2021 - derniers échanges en cours pour publication du modèle en 2021 - une proposition de modèle de CRAC transmise en juin 2020 au SNCU discutée et validée. La publication du modèle de CRAC sera concomitante avec le modèle de contrat. CEREMA : travail conjoint avec la FNCCR sur l'analyse des modes de facturation de la chaleur. Une restitution des premiers résultats de l'enquête (environ 65 retours avec près d'une centaine de réseaux concernés) est prévu le 9 juillet auprès des acteurs de la filière, puis rédaction d'un document synthétique (une dizaine de pages) durant l'été, partage du document à la filière et présentation d'une version consolidée à la filière au dernier trimestre 2021. FNCCR : Modèle de rapport annuel (https://www.fnccr.asso.fr/article/plan-guide-rapport-annuel-concession-chaleur/) + GT tarification avec CEREMA en mai avec les partenaires et collectivités : rencontre en juillet et GT en octobre 2021.
10	Mettre en place une mission d'accompagnement pour redynamiser 10 à 20 réseaux en difficulté	AMORCE/SNCU/ADEME	ADEME : Consultation pour la sélection des prestataires lancée début avril 2021. Commission interne ADEME d'attribution début juillet. Le marché sera signé courant Août avec un lancement dès septembre. Le marché se déroulera en 2 vagues avec une phase diagnostic (phase 1) et une phase élaboration du plan de relance (phase 2) Vague 1 : 7 réseaux à définir Phase 1 : De fin septembre 2021 à fin janvier 2022 Phase 2 : De février 2022 à fin juin 2022 Vague 2 : 6 réseaux Phase 1 : De mars 22 à juin 22 Phase 2 : de juillet 22 à novembre 22. Composition des Copils national et locaux en cours de définition.
Compétitivité des réseaux		Pilote	Point d'étape et agenda prévu
11	Revoir la trajectoire d'augmentation du Fonds Chaleur à compter de 2021 afin de compenser le gel de la CCE si la reprise d'une trajectoire de hausse de cette dernière n'est pas décidée d'ici là.	ETAT	2021 : 350 M€
12-1	Examiner les conditions d'une augmentation du plafond d'éligibilité des aides au forfait du Fonds chaleur	ADEME/SNCU	ADEME : méthode fonds chaleur 2021.
12-2	Mener à son terme le travail initié par l'ADEME et les parties prenantes sur le prix de référence des énergies fossiles pris en compte dans le calcul des aides	ADEME/SNCU	ADEME : nouvelle méthode de calcul de l'ADEME pour déterminer le prix du gaz de la solution de référence utilisé dans l'instruction des dossiers d'aide Fonds chaleur afin de mieux tenir compte des évolutions réelles du marché.
12-3	Donner les marges d'appréciation nécessaires au CA de l'ADEME pour décider en cours d'année, s'il constate un ralentissement du volume de projets en portefeuille, d'augmenter, pour une période limitée dans le temps, le niveau d'aide par projet.	ETAT/ADEME	En vigueur.
13	Créer une clause de revoyure dans les aides du Fonds Chaleur permettant à l'exploitant d'un réseau de chaleur aidé par le Fonds Chaleur (création ou extension) de solliciter sous 4 ans un réexamen par l'ADEME de la compétitivité du projet sur la base d'éléments factuels, et extérieurs au risque d'exploitation, modifiant l'équilibre économique du projet en cours de montée en puissance et faisant peser un risque fort sur les abonnés. Cette mesure ne concerne que les nouveaux projets, non aidés au forfait.	ADEME/AMORCE/SNCU	ADEME : La méthode fonds chaleur actuelle de l'ADEME permet de traiter ces cas particuliers, notamment par voie d'avenant. Une note a été rédigée par SNCU. Des éléments doivent être transmis à l'ADEME pour poursuivre la réflexion et l'analyse. Réunion à prévoir d'ici l'automne entre l'ADEME et les partenaires réseaux du fonds chaleur.
14	Rendre possible l'attribution de Certificats d'économies d'énergie (CEE) pour des raccordements réalisés sur des réseaux aidés par des aides du Fonds Chaleur.	ETAT/ADEME/SNCU	Fait (Décret 2019-1320 et arrêté du 9/12/2019) Organisation d'un webinaire commun SNCU-ADEME-DGEC-Pôle CEE le 17/07/2020 avec un support qui précise les modalités de cumul/articulation. SNCU : Un nouveau webinaire commun SNCU-ADEME-DGEC-Pôle CEE sera organisé en octobre 2021 ADEME : La fiche d'articulation permet de traiter le cas des dossiers fonds chaleur sous analyse économique est à joindre au dossier de demande d'aide fonds chaleur. Légère adaptation des annexes de l'ADEME à prévoir pour 2021 (condition de contrôle des CEE pour le solde). FNCCR : Finalisation en cours d'un guide expliquant l'utilisation des CEE dans les réseaux de chaleur.
15	Supprimer, dans les conventions de gestionnaires de réseaux de distribution de gaz, les mécanismes de récompense des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz lorsqu'ils raccordent des bâtiments au réseau de gaz	ETAT	Une nouvelle version du tarif péréqué d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel de GRDF, dite "ATRD6", est entrée en vigueur au 1er juillet 2020. Ce tarif, fixé par la délibération de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) du 23 janvier 2020, ne comprend plus de dispositif de régulation incitative basé sur le nombre de consommateurs de gaz naturel, dispositif qui incitait GRDF à proposer des aides pour accroître les raccordements à son réseau. En revanche, ce tarif comprend toujours un budget de 25M€ par an afin que GRDF puisse mener des "actions d'animation de la filière gaz", la CRE précisant que ces actions doivent avant tout viser "la sécurité de l'ensemble de la chaîne du gaz" et les "actions de conversion fioul-gaz".
16	Prévoir l'exclusion des aides publiques pour les autres systèmes quand ils sont adoptés en substitution d'un réseau de chaleur vertueux aidé par l'ADEME.	ETAT	Fait pour les CEE au niveau législatif par la LEC et pour MaPrimeRenov (JORF du 15/01/2020)
Verdissement de l'énergie livrée par les réseaux		Pilote	Point d'étape et agenda prévu
17	Adapter la déclaration du taux ENR&R (qui est directement utilisé pour Eurostat, le déclenchement du taux de TVA réduit, et la réglementation thermique des bâtiments neufs) et de la performance énergétique des réseaux de chaleur et de froid.	ETAT/SNCU	Travaux SNCU en association avec la DGEC et la DHUP. Guide méthodologique du calcul du contenu CO2 et du taux ENR&R des réseaux de chaleur et de froid y compris pour les boucles d'eau tempérée publié sur le site de la FEDENE.
18	Rendre les critères d'éligibilité à la TVA à 5,5% plus ambitieux, dans un calendrier soutenable et en traitant les situations particulières	ETAT	Sera proposé dans un PLFI futur.

19	Permettre aux collectivités territoriales d'inciter aux raccordements des bâtiments neufs (résidentiel individuel ou collectif, tertiaire) situés à proximité d'un réseau de chaleur existant, en inscrivant dans les documents d'urbanisme une obligation de raccordement pour toute construction neuve, sauf à démontrer qu'une solution alternative permettrait au bâtiment de consommer une part de chaleur renouvelable ou de récupération (RCR) au moins identique à celui du réseau de chaleur	AMORCE/FNCCR	AMORCE : - Publication AMORCE juridique et opérationnelle pour les collectivités « Urbanisme et Réseaux de chaleur et de froid » et analyse juridique sur le raccordement aux réseaux de chaleur entre personnes publiques seront publiées fin 2020. - Note de position rédigée dans le cadre de la concertation RE2020 et transmise à la DGEC. FNCCR : Guide FNCCR mis à jour : https://www.fnccr.asso.fr/article/urbanisme-energie-et-planification/
20-1	Mener un retour d'expérience sur l'analyse coûts-avantages de récupération de chaleur	ETAT	Pas de retours significatifs en vue d'un bilan de la mise en œuvre de l'analyse coûts-avantages dans le cadre du régime ICPE. AMORCE : publication d'un guide AMORE / ADEME à destination des collectivités sur la récupération de chaleur fatale (mars 2021) et organisation d'un groupe d'échange (sept. 2020), d'un atelier aux Assises (janv. 2021) et intervention au forum Enerpresse (juin 2021)
20-2	Mettre en open data les données relatives à la chaleur fatale	UNIDEN/ADEME	ADEME : L'ADEME a transmis un premier jet de données à l'UNIDEN et ViaSeva en Mai 2020. Le choix et la structuration des données qui seront mises à disposition seront finalisés en septembre 2020 par l'UNIDEN, ViaSeva et l'ADEME. L'implémentation des données sur la cartographie ViaSeva pourra alors être mise en place par ViaSeva. SNCU/VIA SEVA/CEREMA : Action intégrée dans les travaux du groupe de travail (supra action 3.3) dont l'objectif principal est de mettre en cohérence les données mises à disposition du public sur la chaleur renouvelable de sorte à les rendre davantage lisibles par les différents acteurs.
20-3	Structurer un réseau d'animation sur la chaleur fatale industrielle	ADEME	ADEME : Des discussions sont engagées dans le cadre du Réseau national des acteurs de l'Ecologie Industrielle Territoriale (SYNAPSE) piloté par l'ADEME. Dans un premier temps, la cible des Zones Industrielles-Portuaires (ZIP) a été privilégiée par la création d'un groupe de travail dédié. Du contenu a été publié en 2020, notamment une fiche Zoom sur la récupération de chaleur fatale dans ces ZIP (sur le site www.reseau-synapse.org) et des vidéos illustratives (sur Ademe.fr). Enfin, un atelier sur l'EIT en Zones industrielles-portuaires s'est tenu aux Assises de l'Economie Circulaire, au cours duquel la récupération de chaleur fatale sera également mise en lumière.
21	Aboutir à un engagement de gestionnaires et délégants de réseaux faisant partie de la dizaine de réseaux totalement ou partiellement alimentés au charbon pour renoncer à l'énergie charbon sous 10 ans	ETAT/SNCU/AMORCE	SNCU : Une liste de réseaux a été communiquée à la DGEC avec une date prévisionnelle de sortie du charbon pour chaque réseau concerné.
22	Stimuler l'examen et le montage de projets d'exploitation géothermique, avec l'appui des services déconcentrés de l'Etat et l'ADEME, pour les réseaux alimentés par des énergies fossiles là où la géothermie présente des gisements importants	AFPG/ETAT/ADEME	AFPG : GT pour développer la géothermie profonde dans 6 régions cibles : Auvergne-Rhône-Alpes, Centre-Val-de-Loire, Grand-Est, Hauts-de-France, Ile-de-France, Nouvelle-Aquitaine. Identification du potentiel géothermique régional à compléter en lien avec la BRGM et l'ADEME. Courrier de sensibilisation vers les métropoles à fort potentiel (Eurométropole, Paris Ouest La Défense, ect...) Création d'une formation des ingénieurs ADEME à la Géothermie Profonde 2020/2021. Lancement du poste d'animateur régional Ile-de-France en septembre 2021. Discussions pour la création de postes en Nouvelle-Aquitaine. Lancement de l'AMI « ANIGEO » ADEME pour identifier des structures porteuses en régions Normandie, Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur. Rencontre de collectivités en partenariat avec AMORCE – Animateurs Géothermie Régionaux. Lancement d'un cahier des charges d'ingénierie "type" pour l'exploration de la géothermie profonde appliquée aux réseaux de chaleur – Finalisation en 2021. Présentation et mise à jour de l'Étude de marché à destination des collectivités. Support de présentation pour accompagner la sensibilisation des rencontres AMORCE. Plusieurs titres miniers dans l'Ouest Francilien obtenus ou en instruction. Lancement de Schémas Directeurs incluant la géothermie profonde en Aquitaine et Provence-Alpes-Côte d'Azur FNCCR : plaquette éditée avec le BRGM
23	Organiser une action pour stimuler les usines d'incinération des ordures ménagères (UOM) et les unités de valorisation énergétique (UVE) pour récupérer davantage de chaleur fatale	SN2E/SVDU	SN2E : le SVDU et le SN2E étudient actuellement le gisement thermique résiduel disponible sur les UVE et les potentialités de raccordements aux réseaux de chaleur. La détermination du gisement thermique est achevée (cartographie). La corrélation avec les potentiels de développement des réseaux de chaleur sera proposée en GT. Réunion à venir pour mettre en accès ces données et mettre en œuvre une démarche de sensibilisation des collectivités suite au travail du SN2E. Il est identifié l'utilité d'aller plus loin que l'étude en cours par une coordination nationale et l'implication des territoires. L'idée d'un schéma directeur national est envisagée. (Question sur le développement de la valorisation thermique pour les installations dont la valorisation électrogène n'est plus sous contrat d'achat). La DGEC rappelle le rôle du BREF incinération dans l'optimisation du rendement des installations.
Innovation et R&D		Pilote	
24	Appeler des projets de R&D sur les thématiques suivantes : développement d'outils numériques de conception et de pilotage, l'innovation contractuelle et tarifaire, la formation et la sensibilisation des acteurs à l'innovation	ADEME	ADEME : Deux projets liés aux RC font l'objet d'une instruction favorable dans le cadre de l'APRED en 2021 (commission d'instruction le 29/6). Un projet IA "concours innovation" fait l'objet d'un suivi (sous-station innovante)
25	Renforcer la compétitivité à long-terme des réseaux aidés par le Fonds chaleur en renforçant les conditions d'éligibilité au Fonds chaleur concernant les pratiques permettant d'orienter les porteurs de projet vers plus d'efficacité, de qualité, de performance	ADEME	ADEME : Ajout d'un chapitre "2.7 - Critères de performance technique des installations, optimisation de la conception, pilotage avancé et innovation" aux conditions d'éligibilité et de financement 2020. Mise en place d'indicateurs dans les analyses technico-économiques des dossiers instruits, visant à positionner le projet en termes d'aide/MW/h/an, d'aide/mètre linéaire, etc